

École Saint-Grégoire-le-Grand



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 16 octobre 2024

Séance tenue à la salle polyvalente de l'école

Procès-verbal

Étaient présentes :

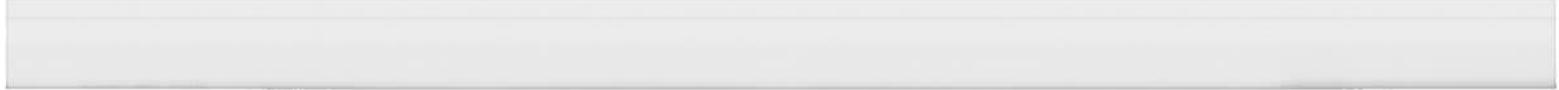
- 1- Mme Émilie Blondin (représentante de parents)
- 2- Mme Julie Boucher (représentante de la communauté)
- 3- Mme Domitille Bouyer (représentante des parents)
- 4- Mme Vanessa Del Signore (représentante de parents)
- 5- M. Yannis Ferro (représentant de parents)
- 6- Mme Kahina Ghidouche (parent substitut)
- 7- Mme Ruth Jimenez-Cruz (représentante de parents)
- 8- M. Mohammed Laroui (représentant de parents)
- 9- Mme Anne-Marie Leduc (enseignante)
- 10- Mme Sonia Lefeu (enseignante)
- 11- Mme Laurie Perron (représentante de parents)
- 12- Mme Isabelle Poliquin (enseignante)
- 13- Mme Guylaine Vallée (directrice)
- 14- Mme Anne-Marie Vignola (enseignante)
- 15- Mme Kathleen Whitty (enseignante)

Étaient absentes :

- Mme Marie-Claude Egglefield (parent substitut)
- Mme Marie-Claude Guérin (psychoéducatrice)

Invitée :

- 1- Mme Marie-Josée Roy (directrice adjointe)



Note :

Le conseil n'ayant pas encore fait son choix de présidence, la séance a été préparée par Mme Vallée, directrice de l'école.

Conformément à l'article 57 de la LIP, Mme la directrice présidera aux délibérations du conseil d'établissement jusqu'au choix d'une personne pour en présider les travaux.

1-Ouverture de la réunion

La directrice, Mme Guylaine Vallée, ouvre la séance à 18h50 après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2-Élections

a)Président :

Préambule :

Après des échanges entre les membres-parents, la candidature de Mme Vanessa Del Signore est proposée au poste de présidente du conseil d'établissement.

Considérant que l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité;

De choisir Vanessa Del Signore comme présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Grégoire-le-Grand pour l'année scolaire 2024-2025.

b)Vice-président :

Préambule :

Après des échanges entre les membres-parents, la candidature de Mme Laurie Perron est proposée au poste de vice-présidente du conseil d'établissement.

Considérant que l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité;

De choisir Laurie Perron comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Grégoire-le-Grand pour l'année scolaire 2024-2025.



c)Secrétaire :

Après quelques échanges, il est décidé que Mme Guylaine Vallée assumera les tâches en lien avec le secrétariat.

3-Nomination d'une représentante de la communauté

Mme Guylaine Vallée informe les parents sur les rôles des représentants de la communauté impliqués dans un CE. Elle propose une personne qui pourrait être signifiante pour l'école : Mme Julie Boucher. Mme Boucher travaille au Patro Villeray; un organisme communautaire avec lequel l'école travaille en partenariat depuis plusieurs années. Mme Boucher manifeste son intérêt à siéger sur le conseil et explique ses fonctions au Patro.

4-Documents à compléter : Déclaration annuelle d'intérêts des membres du conseil d'établissement

Mme Del Signore demande à chacun des membres de compléter le document de déclaration et de la remettre à la direction.

5-Question du public

Il n'y a pas de public.

6-Adoption de l'ordre du jour

Considérant qu'en l'absence de présidence, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

Considérant que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

En conséquence, sur proposition de Mme Domitille Bouyer et appuyée par Mme Anne-Marie Leduc, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 16 octobre 2024 en y ajoutant les points suivants à la section « Questions diverses » :
Communication école/parent et Levée de fonds.



7-Points d'information, d'approbation, d'adoption ou de consultation

a) Adoption du calendrier annuel des séances du conseil

Préambule : Mme Guylaine Vallée, directrice, propose un calendrier de travail comprenant six réunions.

Considérant la proposition de calendrier de travail qui a été préparée par la directrice;

En conséquence, sur proposition de Mme Vanessa Del Signore et appuyée par Mme Ruth Jimenez-Curz, il est résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des réunions de l'année de notre conseil d'établissement.

b) Établissement des règles de régie interne

Considérant que conformément à l'article 67 de la LIP, le conseil d'établissement de l'école St-Grégoire-le-Grand doit établir ses règles de régie interne;

Considérant que les membres du conseil d'établissement ont procédé à une révision complète de ces règles ;

En conséquence, sur proposition de Mme Ruth Jimenez-Curz et appuyée par Mme Émilie Blondin, il est résolu à l'unanimité;

D'établir les règles de régie interne 2024-2025 du conseil d'établissement de l'école St-Grégoire-le-Grand.

c) Information sur le budget dédié au Conseil d'établissement

Mme Guylaine Vallée, directrice, informe les membres qu'une somme de 400\$ est allouée pour le fonctionnement du CÉ. De plus, elle explique comment cette somme peut être utilisée, et ce, en donnant quelques exemples.

d) Information sur le budget dédié au perfectionnement des membres du conseil d'établissement

Mme Guylaine Vallée, directrice, informe les parents que ce budget de 400\$ octroyé par le centre de services scolaire vise à faciliter la participation des membres à des formations. Elle donne des exemples de son utilisation possible.



e) Approbation des activités éducatives, culturelles et récréatives

Considérant que l'article 87 de la LIP, donne au conseil d'établissement de l'école St-Grégoire-le-Grand, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;

Considérant que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

En conséquence, sur proposition de Mme Domitille Bouyer et appuyée par Mme Ruth Jimenez-Cruz, il est résolu à l'unanimité;

D'approuver la programmation des activités proposées par la direction dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

f) Adoption de l'évaluation du plan de lutte 2023-2024

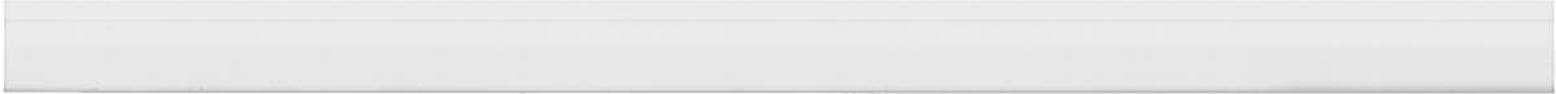
Préambule : Mme Marie-Josée Roy, directrice adjointe, informe les membres du conseil que l'évaluation du plan de lutte a été faite avec l'équipe-école, dans l'intention de vérifier si la cible inscrite (objectif) et les moyens identifiés au plan de lutte 2023-2024 ont permis de faire évoluer la situation. Mme Roy explique aux membres que cette démarche d'analyse est l'occasion d'identifier si des ajustements sont nécessaires pour la rédaction et la mise en place du prochain plan de lutte.

Considérant que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence a pour objectif d'assurer un milieu scolaire sécuritaire, bienveillant et propice à l'apprentissage de tous les élèves;

Considérant que l'évaluation périodique du plan de lutte permet de mesurer son efficacité, d'identifier les réussites ainsi que les éléments nécessitant des ajustements;

Considérant que l'évaluation a été réalisée conformément aux principes établis par la politique de l'école, impliquant la consultation du personnel et des élèves;

Considérant que les résultats de l'évaluation ont été analysés et font état des progrès réalisés, ainsi que des recommandations pour améliorer davantage les stratégies mises en place;



En conséquence, sur proposition de Mme Émilie Blondin et appuyée par Mme Anne-Marie Vignola, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

g) Adoption de l'actualisation du plan de lutte 2024-2025

Préambule : Mme Marie-Josée Roy, directrice adjointe, a présenté aux membres du conseil les cibles et les moyens qui seront mis en place dans le nouveau plan de lutte. Il y aura poursuite des mesures mises en place et une intensification de l'enseignement des comportements attendus en lien avec le système de renforcement positif des étoiles de St-Grégoire-le-Grand. Quatre ateliers (expression des émotions, s'affirmer positivement, résolution de conflits et violence verbale) seront aussi présentés dans toutes les classes.

Considérant les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant qu'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel;

Considérant que ce plan de lutte est proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

En conséquence, sur proposition de Mme Émilie Blondin et appuyée par Mme Laurie Perron, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

h) Adoption de la réglementation du service de garde

Considérant que le service de garde joue un rôle essentiel dans l'encadrement, le développement et le bien-être des élèves en dehors des heures de classe;

Considérant que l'élaboration d'une réglementation claire et structurée vise à assurer le bon fonctionnement du service de garde, en répondant aux besoins des élèves et des parents;



Considérant que la réglementation présentée aux membres du conseil d'établissement a été mise à jour et qu'elle respecte les lignes directrices établies par le centre de services scolaire;

En conséquence, sur proposition de Mme Sonia Lefeu et appuyée par Mme Isabelle Poliquin, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter la réglementation du service de garde telle que présentée.

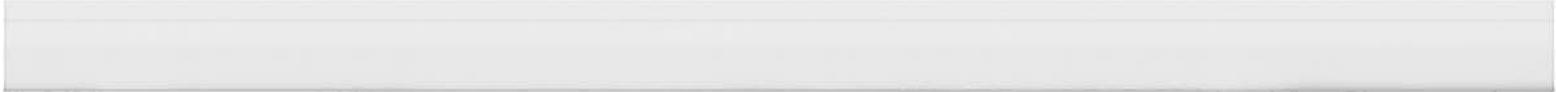
i) Consultation en lien avec le budget «Aide aux parents»

Mme Vallée, directrice, mentionne aux membres du conseil que depuis trois ans, un budget «Aide aux parents» est octroyé aux conseils d'établissement. Mme Vallée explique que cette mesure vise à accompagner les parents des élèves du préscolaire et de la 1^{re} année et s'inscrit dans l'idée de mieux soutenir la transition vers l'école. Mme Vallée explique que l'accompagnement offert par l'entremise de cette mesure peut prendre différentes formes et elle donne des exemples. Elle mentionne également comment cette mesure a été utilisée l'an dernier.

Mme Roy, directrice adjointe, propose aux membres du conseil d'abonner l'école à la plateforme Parcours Parents. Devenant ainsi accessible à tous les parents de St-Grégoire-le-Grand, cette plateforme est une solution moderne pour donner accès à des experts de renom, et ce, sans liste d'attente. Des capsules vidéo, des événements en direct questions-réponses, des ressources complémentaires et autres portant sur plus de 32 thèmes sont ainsi offerts aux parents. Les membres du conseil acceptent la proposition d'abonner l'école. Mme Roy, directrice adjointe, sollicite les parents pour d'autres idées qui pourraient soutenir ou accompagner les parents de nos élèves.

j) Information sur la formation obligatoire pour les membres du conseil à leur premier mandat

La directrice, Guylaine Vallée, rappelle aux membres l'information sur la formation obligatoire ainsi que le lien permettant d'accéder à celle-



ci. De plus, elle mentionne qu'à la séance du conseil du 10 décembre, un suivi attestant ou non le suivi de cette formation sera fait par la présidente.

k) Information sur l'obligation de vérification des antécédents judiciaires

La directrice adjointe, Marie-Josée Roy, a expliqué aux membres l'importance de faire la vérification des antécédents judiciaires pour les personnes qui interviennent auprès des élèves mineurs et celles régulièrement en contact avec eux. Ces dispositions ont pour but d'assurer la sécurité et l'intégrité des élèves mineurs dans les établissements scolaires conformément à la Loi sur l'instruction publique.

l) Information sur la vie à notre service de garde

La directrice, Mme Vallée, donne les dernières infos quant aux sorties éducatives effectuées à l'extérieur lors des journées pédagogiques.

8- Points des membres du conseil d'établissement

a) Rapport de la représentante à la communauté

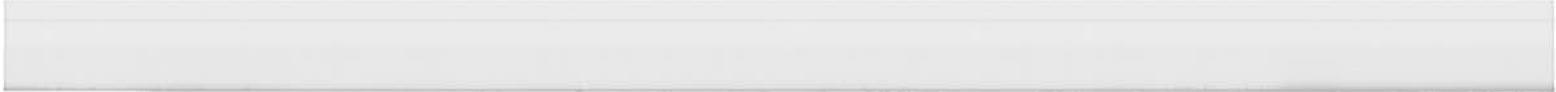
Mme Boucher informe les membres des activités parascolaires prévues par le Patro Villeray au cours des prochaines semaines pour les élèves de l'école. Elle précise également qu'un sondage d'appréciation de ces activités sera bientôt lancé.

b) Rapport de la présidente

Pour cette première séance du conseil, la présidente précise qu'il n'y a actuellement aucun point spécifique.

9-Questions diverses

Il a été question des levées de fonds organisées par les titulaires du 3^e cycle pour financer les sorties de fin d'année de leurs élèves dont celle dans une base de plein air. Deux initiatives sont prévues : un bingo en soirée et la vente de muffins ou collations ainsi que de bracelets. Tous les détails concernant ces deux activités de financement ont été présentés. Mme Laurie Perron a



proposé d'approuver cette levée de fond et Mme Anne-Marie Leduc a appuyé la proposition.

10-Adoption de la levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé

En conséquence, sur proposition de Mme Laurie Perron et appuyée par Mme Ruth Jimenez-Cruz, il est résolu à l'unanimité;

De lever la séance ordinaire à 20h50.



Guylaine Vallée

Secrétaire



Vanessa Del Signore

Présidente

